

## Session ordinaire de février 1948.

L'an mil neuf cent quarante huit, le vingt deux février à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Combrès, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M<sup>r</sup> Allary Jean Louis époux.

Présents: M<sup>rs</sup> Phélippeau. Campot. Feret. Faure. Lhaumier. Violet. Eraltoux, Mazière. Bajule. Martin. Allary.

Absents: néant. Secrétaire élu: M<sup>r</sup> Eraltoux Marcel

### Assistance médicale gratuite:

Le Conseil Municipal accepte l'assistance médicale gratuite en faveur de Bordes Romain (accident).

Le Conseil Municipal accepte la demande d'admission de Chevalais époux à l'hôpital de Gambay à Villebaix Lavalette.

### Membres du Conseil de discipline des employés communaux.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme membres du Conseil de discipline des employés communaux:

Citulaire: M<sup>r</sup> Lhaumier Frédéric.

Suppléant: M<sup>r</sup> Violet Louis.

### Exonération de la taxe sur les spectacles, sab, burettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide:

- 1) que tous les spectacles, sab, burettes, donnés au profit de la Cantine scolaire sont exonérés de toute taxe.
- 2) que tous les spectacles, sab, burettes, donnés au profit de la Caisse des Prisonniers, sont exonérés de (50%) cinquante pour cent. (ces exonérations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1948.)

### Commission communale des Impôts Directs (Répartiteurs).

Le Directeur des Contributions Directes a désigné comme répartiteurs:

Citulaires: M<sup>rs</sup> Duvet Marie. Allary Julien. Faure Edouard.

Faure Arthur. Campot Joseph. Larriv Jean à Charre.

Suppléants: M<sup>rs</sup> Borderon Léon. Mazière Fernand. Lhaumier Frédéric.

Maguè René. Devires Joseph. Pouchot Pierre à Rougnac.

### Complément provisoire de traitement au secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité le complément provisoire de traitement, cumulé ci-dessous pour M<sup>rs</sup> Grégoire Ed. secrétaire de mairie: traitement de base 16.000 francs. Complément provisoire: 34.888 francs

Ce qui porte son salaire à cinquante mille huit cent quatre  
vingt huit francs. (50.888)

Fait et délibéré à Combrès les jours mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Philippes Lampaire Tuel Fauré Shoumery  
Tobler Galboux Mazier  
Bajus  
Martyr Hlany